



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux
Pôle Politiques Publiques
et Appui Territorial

Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Coulommiers-Voisins

Réunion du 13 octobre 2025

Étaient présents :

- M. Julien KERDONCUF, Président, Sous-Préfet de Meaux

Représentants des professions aéronautiques

- Mme BOULAY – Relations territoriales et Emploi de Paris-Le Bourget et des AAG (Groupe ADP)
- Mme RIOU-MANARANCHE – Manager des aérodromes de l'Est (Groupe ADP)
- M. CLUZEAU – AACM (Ass Aéronautique de Coulommiers-Meaux)

Représentants des collectivités territoriales

- Mme DELOISY – Conseillère départementale (77)
- M. BOGARD – Maire de Mouroux
- M. NICOLADIE – Conseiller municipal Mouroux
- M. LAURELUT - Conseiller municipal Pommeuse

Représentants des associations

- Mme BUISSON – France Nature Environnement 77
- Mme GILLOIRE – France Nature Environnement 77

Représentants des Administrations

- Mme MARCOS-LOURENCO, Sous-Préfecture de Meaux, Pôle Politiques publiques, Appui territorial.
- Mme KOPP, Sous-Préfecture de Meaux
- M. MULOT– DGAC/DSAC Nord
- Mme ESTADIEU – DGAC/DSAC Nord
- M. PLEHIERS – DCPAF

- Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la CCE du 20 septembre 2024
- Bilan d'activité de l'aérodrome en 2024
- Bilan des contrôles de l'année 2024
- Questions diverses

Après vérification du quorum, M. Julien KERDONCUF, Sous-Préfet de Meaux, ouvre à 14 heures 30 la séance de la Commission de l'Environnement de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins à la Sous-Préfecture de Meaux.

Après un tour de table des participants, M. le Président KERDONCUF aborde le premier point de l'ordre du jour.

Bilan d'activité : trafic de l'année de 2024

→ Présentation faite par Mme RIOU-MANARANCHE, manager de l'aérodrome (Groupe ADP)

Volume d'activité : le trafic en 2024 se situe aux environs de 13 000 mouvements, étant précisé qu'il s'agit d'une estimation, l'aérodrome ne disposant pas de tour de contrôle.

Plaintes : hormis la visite sur la plateforme d'une riveraine mécontente du bruit des avions, aucune plainte n'a été enregistrée en 2024.

Actualité du terrain : si l'année 2024 n'a pas enregistré d'actualité notable, sont mentionnés en 2025 les événements suivants :

- Organisation des Championnats de France de planeurs qui se sont bien déroulés en dépit d'une météo capricieuse.
- Organisation d'une Journée Porte Ouverte par AACM et B2 Aviation avec réalisation de vols pour des personnes handicapées.
- Concours d'éco-conduite sur la plateforme par Transdev.
- Construction d'une Vigie au voisinage de l'entreprise TSF conformément aux recommandations du précédent Directeur de la DGAC. Cette Vigie permettra d'avoir des données de trafic plus fiables.
- B2 Aviation a remporté l'appel d'offres européen pour la formation des pilotes de l'armée de l'Air sénégalaise.

Événements à venir :

- Mise en service de la Vigie et du service AFIS en 2026.
- Organisation du pré-mondial de planeurs en 2027.
- Organisation du Championnat du Monde des planeurs sur 3 semaines en 2028.

Questions et observations

Les principaux points de discussions ont porté sur les sujets suivants :

Les plaintes

M. BOGARD, Maire de Mouroux, précise que sa mairie a reçu une dizaine de plaintes de riverains pour survols pavillonnaires. Ces riverains ne savent pas à qui s'adresser pour déposer leurs plaintes.

Mme BOULAY (Groupe ADP) rappelle que les plaintes peuvent être adressées facilement par voie électronique à ADP qui a un rôle de centralisation des signalements. Il faut aller sur le site Entrevoisins du Groupe ADP pour trouver l'adresse qui permet de communiquer un signalement ou une plainte. L'adresse qui a été communiquée lors des précédentes CCE est la suivante :

PlaintesAAG@adp.fr

En 2024, aucune plainte n'a été déposée à cette adresse mail.

Mme BUISSON (FNE 77) rappelle qu'elle avait signalé en 2023 un avion particulièrement bruyant qui avait à deux ou trois reprises réalisé quelques exercices de voltige au-dessus de la forêt de Crécy. On lui avait répondu à l'époque « qu'il n'y avait pas de voltige au-dessus de la forêt de Crécy ».

M. le Président comprend parfaitement les nuisances subies par les riverains à l'occasion de survols intempestifs mais il recommande vivement d'utiliser l'adresse mail communiquée afin de pouvoir analyser et comptabiliser les plaintes.

Le service AFIS

Plusieurs questions ont porté sur ce service : qu'est-ce que ce service ? Est-ce un service à la demande de TSF pour imposer des plages de silence ?

Mme RIOU-MANARANCHE (Groupe ADP) précise que l'AFIS (Aviation Flight Service) est un service d'information relatif à la circulation aérienne. La mise en place de l'AFIS est liée à l'activité de TSF qui a besoin de plages de silence pour les tournages. En fait il ne s'agira pas réellement de plages de silence mais de restrictions de certains types de vols pendant les horaires de tournage (une centaine par an).

Les employés AFIS délivreront des informations sur les positionnements respectifs des appareils, des informations météo etc. Mais l'AFIS ne pourra pas donner d'instructions aux pilotes contrairement au contrôle aérien.

Approbation du procès-verbal de la CCE du 20 septembre 2024

Le procès-verbal de la CCE précédente (20 septembre 2024) est approuvé par l'ensemble de la Commission sans observation ou correction particulière.

Questions diverses

Mme RIOU-MANARANCHE (Groupe ADP) apporte des précisions sur 3 projets de l'exploitant de l'aéroport.

- Réflexion de développement d'un projet utilisant l'énergie solaire sur les pistes désaffectées de la plateforme.
- Mise en place de clôtures anti-gibiers enterrées pour empêcher en particulier les sangliers, qui ont causé des dégâts considérables aux infrastructures, de pénétrer sur le terrain. Il s'agit d'un investissement très important (600 K€).
- Développement du SPRA, Service de Prévention du Risque Animalier, avec le renforcement important de l'équipe dédiée du Bourget de façon à pouvoir détacher du personnel sur les aérodromes d'aviation générale. Le SPRA a pour mission de développer des solutions permettant d'assurer la sécurité des vols sans mettre en difficulté la vie des animaux sauvages (ex : mise en place de corridors verts, remplacement des cultures de maïs par d'autres cultures pour éviter d'attirer les sangliers, etc.).

Questions et observations

Sur le projet de ferme solaire :

Mme DELOISY du Conseil Départemental s'étonne du projet de ferme solaire alors que l'Agglomération et le Territoire ne semblent pas favorables à ce type de projet compte tenu du projet de PNR dont la charte est en phase d'élaboration.

Mme RIOU-MANARANCHE précise qu'elle n'est pas directement à l'initiative du projet qui, à sa connaissance, ne semble pas avoir reçu un accueil défavorable. Si le projet devait être réalisé, il serait envisagé sur une piste en béton armé désaffectée, donc à l'intérieur du périmètre de l'aérodrome.

M. le Président recommande à ADP de prendre contact rapidement avec la CACPB pour faire part de ce projet et vérifier sa compatibilité avec les travaux en cours sur l'élaboration de la charte du PNR.

La participation de TSF à la CCE

Mme GILLOIRE (FNE 77) s'étonne que l'entreprise TSF ne fasse pas partie de la CCE.

M. le Président trouve en effet que la participation de TSF à la CCE serait opportune. Il va réfléchir à une solution qui serait respectueuse du principe de parité entre les trois collèges de la Commission.

La Vigie et le service AFIS

En réponse à M. le Président, ADP précise que la création de la Vigie n'a pas d'incidence particulière en termes visuels. Il s'agit d'un bâtiment de 3 étages qui sera construit à proximité du bâtiment jaune « Mickey » et occupé par l'AFIS. Le début des travaux est prévu pour fin décembre 2025/début 2026. 3 opérateurs AFIS occuperont la Vigie par roulement de façon à avoir un opérateur AFIS en permanence pendant les horaires d'ouverture (de 10h00 à 17h00 en hiver et de 10h00 à 19h00 en été).

Mme BUISSON (FNE 77) demande si l'Autorisation Environnementale relative à l'activité de TSF a été publiée. Après vérification, hors CCE, le président confirme que l'arrêté préfectoral n° 2025/05/DCSE/BPE/E a été publié le 14 octobre 2025 autorisant, en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, le Groupe TSF à procéder aux travaux de création d'un complexe de production cinématographique au sein de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins, sur les communes de Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie et Pommeuse.

M. LAURELUT (Pommeuse) demande si le projet de Vigie et l'AFIS s'inscrivent aussi dans une perspective d'accroissement du trafic. ADP précise qu'aucun accroissement de trafic n'est envisagé. L'AFIS est une réponse pour permettre la meilleure cohabitation entre l'activité de TSF et l'activité de l'aérodrome.

Bilan des contrôles de l'année 2024

Par la DSAC-Nord : M. MULOT (DSAC-Nord) indique que son service n'a reçu qu'une seule plainte pour un survol à une hauteur anormale du Hameau de Maisonneuve. Après vérification, la hauteur de survol était conforme aux règles de l'air (380 mètres pour une hauteur minimale de 150 mètres).

Par la PAF : M. PLEHIERS (PAF) précise que 10 contrôles ont été effectués en 2024 et aucune infraction n'a été relevée. Par ailleurs, la PAF n'a été saisie d'aucune plainte.

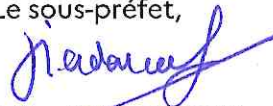
M. BOGARD (Maire de Mouroux) demande si la PAF effectue des contrôles les week-ends.

La PAF indique que les contrôles ne sont pas prioritaires les week-ends et en donne la raison. L'équipe de la PAF est actuellement fortement mobilisée sur des missions de surveillance maritime de la Côte d'Opale contre l'immigration clandestine. Seul le policier d'astreinte les week-ends peut effectuer des contrôles sur l'aérodrome, ce qu'il fait parfois, même si théoriquement une mission de contrôle ne peut être faite que par un équipage de deux policiers.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans autre question diverse, M. le Président lève la séance après avoir remercié l'ensemble des membres de la Commission de leur participation.

(La séance est levée à 15 heures 05)

Le sous-préfet,



Julien KERDONCUF